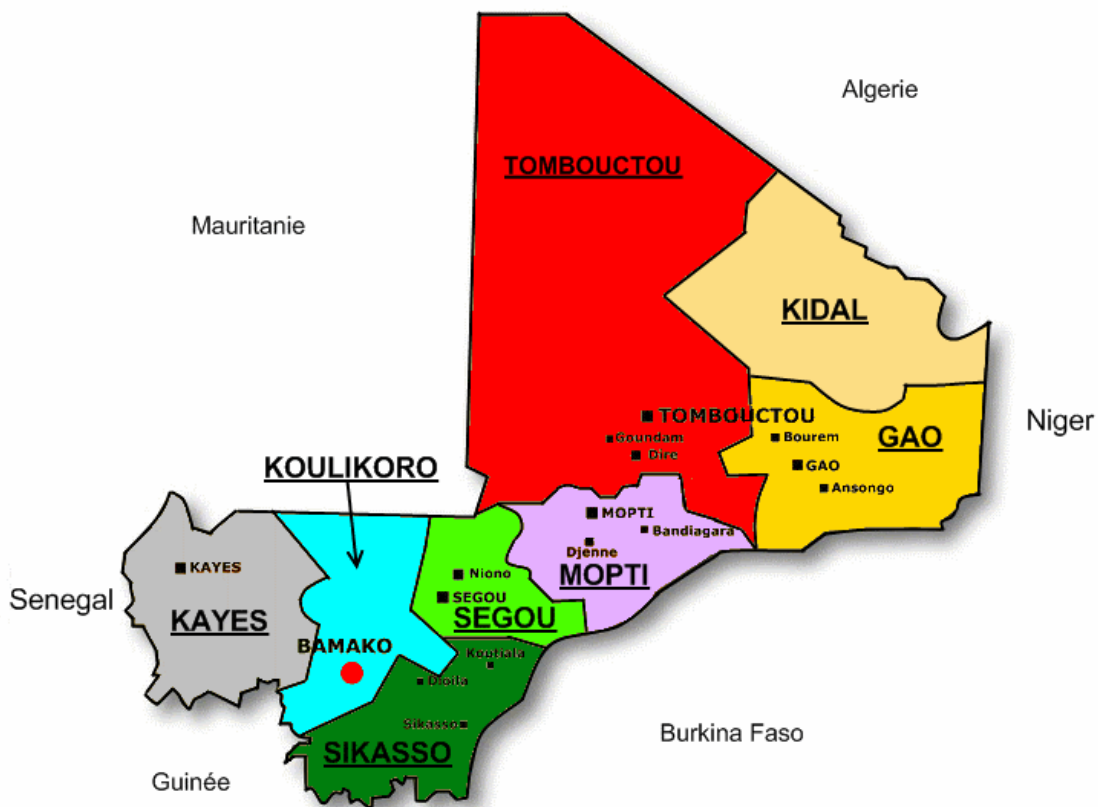


PRESENTATION DU MALI A LA CONFERENCE REGIONALE DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST SUR L'EDUCATION DES ADULTES

CONFINTEA VII

THEME : « La situation actuelle des réalisations accomplies et des défis à relever en matière d'Apprentissage et d'Education des Adultes (AEA) et d'Apprentissage tout au long de la vie »



SIGLE ET ABREVIATIONS

ACALAN : Académie Africaine des Langues

AMALAN : : Académie malienne des Langues

AENF : Alphabétisation et Education des Adultes

AE : Académie d'Enseignement

CAD : Cellule d'Appui à la Déconcentration de l'Education

CAF : Centre d'Alphabétisation Fonctionnel

CAFé : Centre d'Apprentissage Féminin

CPS : Cellule Planification et Statistique

CED : Centre d'Education pour le Développement

CEI : Centre d'Education pour l'Intégration

CNR-ENF : Centre National des Ressources de l'Education non Formelle

**DNENF-LN : Direction Nationale de l'Education non Formelle et des
Langues Nationales**

FSNA : Formation Supérieure des Néo-Alphabètes

DNETP : Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

**UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la
Culture**

PRODEC : Programme Décennal Pour le Développement de l'Education

CONCEPTS CLES

Alphabétisation : fait d'apprendre à lire, à écrire et à calculer. C'est l'ensemble de compétences liées à l'usage de l'écrit qu'il faut constamment entretenir, mettre à jour, adapter. (cf. Référentiel de compétences : lignes directrices). C'est aussi l'usage social de l'écrit dans une perspective de l'apprentissage tout le long de la vie. Elle traduit toutes les activités/actions qui rentrent dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation.

L'alphabétisation désigne l'ensemble des activités éducatives et de formations destinées à des jeunes et/ou à des adultes leur permettant d'acquérir des connaissances et développer des compétences en lecture écriture et calcul, nécessaire et utile en vue de leurs autonomisations dans une langue donnée.

Animateur/animateur : personne qui anime dans un centre d'alphabétisation, ou dans une structure d'éducation non formelle ;

Auditeur (trice) : personne en situation d'apprentissage dans une structure d'éducation non formelle ;

Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) : centre d'éducation non formelle d'intérêt public appartenant aux Communautés et permettant l'apprentissage de la lecture /écriture /calcul par les jeunes et adultes pour développer des compétences de vie dans divers domaines ;

Compétence de vie courante : les compétences de vie courante ont pour objet de permettre aux apprenants d'acquérir des connaissances, habiletés et comportements qui leur permettent de vivre pleinement leur vie dans un environnement changeant et de plus en plus exigeant que les apprentissages traditionnels de connaissances instrumentales ne leur permettent pas d'acquérir ;

Education Non Formelle (AENF) : forme d'éducation organisée et dispensée aux adultes analphabètes, hommes et femmes, et aux enfants, garçons et filles, non scolarisés ou déscolarisés précoces, en dehors des structures classiques d'enseignement. Elle se fait dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle, les centres d'apprentissage féminins et les centres d'éducation pour le développement ;

Faire-faire : stratégie permettant à l'Etat et aux partenaires (ONG, Associations, Groupements de promotion féminine/ programmes et projets étatiques, GIE, ...) de se doter d'une clef de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes d'Education non Formelle. Plus spécifiquement, il s'agit de confier l'exécution d'une prestation à une tierce personne ;

Néo-alphabète : participant(e) (auditeur, auditrice) ayant acquis les connaissances instrumentales de base en lecture, écriture, et calcul ;

Opérateur en AENF : personne physique ou morale opérant sur le terrain dont l'expertise est reconnue par les services techniques compétents en matière de conception et de mise en œuvre des programmes d'AENF ;

Post-alphabétisation : ensemble des mesures et actions prises permettant au néo-alphabète de développer et d'exercer ses compétences pour une meilleure maîtrise de l'environnement et une transformation qualitative du milieu ;

Taux d'alphabétisation : pourcentage de personnes âgées de 12 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue par rapport à une population totale donnée.

I. INTRODUCTION

Avec une superficie d'environ 1 241 238 km², et une population de 20 793 874 habitants en 2021, le Mali est l'un des Etats les plus vastes de l'Afrique de l'Ouest, ce qui n'est pas sans contraintes majeures dans la fourniture des services éducatifs. En effet, dans la perspective d'une éducation pour tous, il faut pouvoir atteindre tous les enfants scolarisables sur toute l'étendue du territoire national, alors même que la population est dans son ensemble très dispersée et très inégalement répartie.

La densité moyenne de la population est estimée en 2021 à environ 12 habitants au km² au niveau national, elle varie fortement de près de 0,4 habitant au km² dans la région de Kidal à près de 7 400 habitants au km² dans le District de Bamako. Par ailleurs, les zones les plus en proie à la crise que le pays a connue (Kidal, Gao et Tombouctou) représentent près de deux tiers du territoire malien, mais ne sont peuplées que par 9% environ de la population. Atteindre toute la population scolarisable constitue donc un défi important pour le système, particulièrement dans ces zones très vastes et à densité très faible.

Le Mali se caractérise par un climat à deux (2) saisons : une saison sèche (Octobre-mai), comportant une période relativement froide (octobre-février), et une saison des pluies ou hivernage (juin – septembre). La température moyenne varie entre 24°C en janvier et 45°C en mai. Le relief se compose principalement de vastes plaines alluviales dominées par des plateaux calcaires et de grès. Près de deux tiers du territoire, situés dans la partie nord du pays sont désertiques.

Les caractéristiques ci-dessus montrent que les défis à relever sont énormes et variés. Mais le Mali s'est très tôt aperçu qu'il existe une corrélation positive entre le niveau de l'éducation et la croissance économique. C'est pourquoi, le secteur de l'éducation a été une des préoccupations majeures des différents gouvernements et républiques qui se sont succédé depuis l'indépendance du pays. La nécessité de prendre en compte les besoins éducatifs des adultes et jeunes non scolarisés et déscolarisés était déjà perçue par les autorités de l'époque.

C'est ainsi qu'après la réforme de l'éducation de 1962 qui prône un enseignement de masse et de qualité, le décret n° 70/PG/RM du 12 mai 1967 portant organisation de l'éducation note que « apprendre à chaque illettré âgé de 15 ans et plus, les éléments de lecture, écriture et calcul liés à une formation professionnelle lui permettant de jouer efficacement son rôle dans son groupe et dans sa communauté, aider par une alphabétisation fonctionnelle et par une éducation politique agricole et sanitaire chaque citoyen à mettre ses aptitudes au service de son développement propre et du développement de son milieu, préparer l'adulte à une éducation permanente » constituent les missions de cette éducation de base.

En effet, l'alphabétisation des adultes et des jeunes a vu le jour au Mali dès les premières années après l'indépendance. Elle a certes connu des succès, mais ces dernières années, en dépit des efforts consentis par les autorités et la société civile et malgré sa place incontournable de socle à tout apprentissage dans la vie moderne, l'alphabétisation est actuellement confrontée à des difficultés d'ordre divers.

Au Mali, l'alphabétisation est considérée comme une composante essentielle de l'éducation non formelle qui, elle, se définit comme une forme d'éducation organisée et dispensée aux adultes analphabètes hommes et femmes et aux enfants (garçons et filles) non scolarisés ou déscolarisés précoces, en dehors des structures classiques d'enseignement héritées de la colonisation.

L'Education Non Formelle comprend les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), les Centres d'Education pour le Développement (CED), et les Centres d'Apprentissage Féminins (CAFé).

Ainsi, dans le cadre de la refondation de son système éducatif, le Gouvernement du Mali a élaboré et adopté en 1999, avec l'appui de l'ensemble des acteurs et partenaires techniques et financiers actifs du secteur, le Programme décennal de Développement de l'Education (PRODEC), mis en œuvre à partir de 2001 à travers un plan d'investissement en trois (3) phase et évalué en 2015. Le PRODEC 2 prévoit de prendre en charge non seulement les jeunes non scolarisés et déscolarisés, mais également les adultes analphabètes dans des formes alternatives d'apprentissage qui leur garantissent les compétences nécessaires à une meilleure insertion sociale et professionnelle

II. CONTEXTE

A la conférence régionale de l'UNESCO tenue à DOHA, au Qatar en Mars 2007, à celle qui s'est tenue à Bamako en septembre 2007, Le Mali, à travers les plus hautes autorités de l'Etat, s'est engagé résolument à donner une réponse concrète aux préoccupations soulevées par l'analphabétisme dans le pays.

Sous l'égide de son excellence Amadou Toumani TOURE, 14 première Dames représentant 14 pays se sont retrouvées avec des experts de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (AENF) sur la problématique du financement du sous-secteur vu que les femmes qui constituent la plus grande partie des personnes n'ayant pas accès à l'outil écrit et vu leur rôle prépondérant dans la stabilité du pays.

Après échanges sur l'AENF, elles ont décidé d'initier des activités qui vont contribuer à corriger ce déséquilibre dans le système éducatif.

Au titre de l'implication de l'Etat dans le financement des activités d'éducation et de formation des adultes, conformément aux attentes de la Conférence régionale de septembre 2007, la part du budget de l'Education alloué à l'Education Non Formelle passera de 1% à 3%.

III. Présentation du sous-secteur

1 Définition-composantes

La Loi d'Orientation sur l'Education (28 décembre 1999) définit l'éducation non formelle (ENF) au Mali en ces termes : « L'éducation non formelle a pour but de mettre en œuvre toute forme appropriée d'éducation des jeunes non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes en vue d'assurer leur promotion sociale, culturelle et économique ».

Au Mali, les structures de l'AENF, sont, selon la Loi d'Orientation sur l'éducation, les suivantes :

- le Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), structure créée exclusivement pour la prise en charge des besoins éducatifs et de formation des adultes ;

- le Centre d'Education pour le Développement (CED), structure destinée à la prise en charge des besoins éducatifs et de formation des enfants de 9 à 15 ans déscolarisés précoces ou non scolarisés ;

- Le Centre d'Apprentissage Féminin (CAFé), structure d'éducation et de formation réservée aux jeunes femmes et jeunes filles non scolarisées ou déscolarisées (recalées du DEF et du BAC).

A cette liste, il faut ajouter le Centre d'Education pour l'Intégration (CEI) qui est une réalité depuis 2009. Tout comme le CED, le CEI prend en charge les enfants non scolarisés et déscolarisés de 9 à 15 ans. La particularité ici est que le CEI est implanté le long des frontières (Mali-Burkina Faso, pour le départ) et utilise les langues transfrontalières comme médiums de formation et d'apprentissage.

2 Cadre institutionnel

2.1 Cadre législatif et politique

L'ENF au Mali s'inscrit dans un cadre politique comprenant, entre autres, un contexte législatif c'est-à-dire un ensemble de textes, de plans et de lois ayant des implications directes sur les stratégies et les objectifs fixés pour ce secteur. Dans ce sens un certain nombre de documents nous offre des informations permettant de dessiner le cadre légal dans lequel évolue l'ENF au Mali. Il s'agit de :

- **la Constitution de la République du Mali, adoptée en 1992** et qui stipule en son article 18 : « Tout citoyen a droit à l'instruction ». L'AENF est donc un moyen fondamental permettant à tous les citoyens ayant été d'une manière ou d'une autre exclus du système scolaire formel d'accéder à ce droit de fondamental qu'est l'instruction.

- **la Loi n° 99-046 du 28 décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Education**, qui stipule entre autres, que l'AENF est une partie intégrante du système éducatif malien.

- **Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC)**, adopté en 1998 et mis en œuvre en 2000.

- **la lettre de politique éducative de décembre 2000**, qui recommande la multiplication des structures d'accueil en vue de permettre aux jeunes déscolarisés et non scolarisés d'accéder à un apprentissage minimum

- **Le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté**, adopté par le Gouvernement en mai 2002. Il prévoit le renforcement des services d'éducation et d'alphabétisation par la mise en œuvre des principales composantes du PISE en y intégrant des actions plus favorables à l'éducation et à la formation des populations pauvres et défavorisées.

- **le Décret N° 02-313/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'éducation**

- **la Politique nationale de l'Education Non Formelle**, document en vigueur depuis 2007 et qui se présente comme un cadre de référence pour tous les intervenants en matière d'Education Non Formelle.

- **le Programme Vigoureux d'Alphabétisation et de promotion des langues nationales (P.V.A.)**, initié à la suite de la Conférence régionale Africaine sur l'alphabétisation (Bamako,

septembre 2007) et mis en œuvre à partir de 2008 avec l'ouverture des centres pilotes dans le District de Bamako et dans les garnisons militaires de Kati et de Koulikoro.

Le PVA dans son objectif principal vise à offrir à un plus grand nombre de citoyens maliens des opportunités d'accès aux programmes d'Education Non Formelle de qualité pour leur permettre d'acquérir des compétences de vie courante, d'exercer pleinement leurs droits et lutter efficacement contre la pauvreté pour un développement durable.

2.2 Organisation du sous-secteur

Suite à la Conférence Régionale Africaine sur l'Alphabétisation (Bamako, 10-12 septembre 2007), et comme pour traduire en acte leurs engagements, les plus hautes autorités de notre pays ont créé un ministère en charge de l'ENF, dénommé Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEBALN), devenu plus tard Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN), et ensuite Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MEAPLN).

Aujourd'hui le sous-secteur de l'AENF est géré par le Ministère de l'Education Nationale.

A. Les structures

De façon générale, le cadre institutionnel se caractérise par la diversité et la multitude des structures.

A.1 Les structures responsables de l'organisation et de la mise en œuvre de l'AENF

Au niveau central :

- ✓ La Direction Nationale de l'Education Non Formelle et des Langues Nationales (DNENF-LN) : créée selon l'Ordonnance n°10-030/P-RM du 04 août 2010, la DNENF-LN a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine de l'ENF et des Langues Nationales et d'assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre ;
- ✓ Le Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle (CNR-ENF), créé par la Loi n°2011-003 du 29 avril 2011, est un établissement public à caractère administratif ayant pour mission principale la mobilisation des ressources et la mise en œuvre de la politique d'éducation non formelle malienne

Au niveau déconcentré et décentralisé :

- ✓ Les Académies d'Enseignement (AE), chargées, entre autres, de coordonner au niveau régional les activités des services de l'éducation en collaboration avec les collectivités territoriales ;
- ✓ Les Centres d'Animation Pédagogique (CAP), ayant pour missions la mise en œuvre de la politique éducative du ministère chargé de l'éducation en relation avec les collectivités territoriales ;
- ✓ Les Collectivités Territoriales (CT), ayant pour mission, entre autres, de :

- ✓ élaborer leurs programmes de l'éducation non formelle ;
- ✓ définir la carte des CED des CAF et des CAFE ;
- ✓ participer à l'élaboration des curricula et du calendrier des CED CAF et CAFE ;
- ✓ gérer les compétences et les ressources transférées par l'Etat en matière d'éducation non formelle ;
- ✓ participer à la détermination des sites des CED, CAF et CAFé à créer ;
- ✓ participer au suivi et à l'évaluation du système éducatif ;

A.2 Les structures d'appui à l'ENF

Le sous-secteur de l'ENF bénéficie de l'appui de certaines structures que sont :

- ✓ Académie malienne des Langues (AMALAN), créée selon l'Ordonnance n° 2012-021/P-RM du 13 septembre 2012, comme Etablissement public à caractère scientifique, technologique et culturel, et ayant pour mission de concourir à la promotion et au développement de l'ensemble des langues nationales du Mali ;
- ✓ La Direction Nationale de la Pédagogie (DNP), créée selon l'Ordonnance n°10-029/P-RM du 04 août 2010, et ayant pour mission principale d'élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine de la conception des programmes et manuels scolaires, des méthodes et innovations pédagogiques, de la recherche pédagogique et de l'évaluation et d'assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre ;
- ✓ La Fondation Karanta : structure sous-régionale ayant pour vocation d'appuyer les Etats membres en matière de politiques d'éducation non formelle. Elle est une opportunité pour harmoniser les politiques d'ENF, développer et promouvoir les langues transnationales entre les Etats membre (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée) pour en faire des outils privilégiés d'intégration sous régionale ;
- ✓ L'Académie Africaine des Langues : institution à vocation régionale, elle contribue, entre autres, au développement de la recherche sur les langues africaines et à leur valorisation.

A ces structures il faut ajouter la Direction nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel (DNETP) et la Direction Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DNEFP) qui contribuent à la réalisation des programmes et à la mise en œuvre des formations pratiques.

3. Réalisations

En matière de politique d'AENF, l'approche du Mali en la matière repose sur l'alphabétisation fonctionnelle (maîtrise de l'outil de l'écrit), sur la post alphabétisation (auto-emploi à travers les AGR, meilleure maîtrise de son métier, participation aux activités communautaires comme relais de développement...)

Depuis 2009, le Mali applique **la loi sur la décentralisation** et développe un cadre nation de certification qui permettra aux néo-alphabètes de confirmer leurs compétences et de les mettre à disposition des communes/communautés. Comme exemple, plusieurs néo-alphabètes confirmés ou autonomes occupent des fonctions de maires ou de conseillers communaux. A cet

titre, ils apparaissent comme décideurs dans leurs communautés, des dizaines, voire des centaines de groupements féminins sont dirigés par nos néo-alphabètes surtout dans le domaine de la comptabilité simplifiée.

La loi relative à la décentralisation de l'éducation est toujours en vigueur. C'est elle qui responsabilise les conseils communaux (ils sont 703 au Mali) dans la création de CAF/CAFé/CED/CEI...leur fonctionnement (participation au financement, au suivi/évaluation du centre, ...) en relation avec le CAP concerné. Le CAP et le Conseil communal cheminent ensemble avec suffisamment de réussite.

Dans la mise en œuvre de **la législation**, il y a un projet de loi pour la promotion des langues nationales comme médiums de formation dans les domaines de la communication, de la citoyenneté, de l'AENF, de la terminologie...pour une meilleure appropriation par les alphabétisés, les politiques de développement du pays. Ce projet de loi est sur la table de l'Assemblée nationale, après avoir été validé par le Conseil des Ministres. Les événements POLITIQUES survenus dans le pays ont mis en veilleuse le projet de loi.

Dans le domaine de **l'apprentissage et de la formation professionnelle**, Apprentissage et Formation professionnelle, au Mali, on parle plutôt d'apprentissage et de formation qualifiante/professionnalisante. Beaucoup de centres de formation existent et fonctionnent, souvent avec l'appui de la Coopération Suisse, la Coopération Luxembourgeoise, de l'USAID et d'autres partenaires. Tous les apprenants du sous-secteur AENF aspirent à la formation qualifiante dans un ou des métiers. Chaque fois que c'est possible financièrement, des formations sont organisées pour les néo-alphabètes. Dans certains cas, des kits d'accompagnement sont offerts à ceux qui se sont distingués.

Dans l'élaboration **des plans**, conception et exécution d'un plan triennal 2020 -2022 du CNRENF qui a plusieurs composantes, en termes de renforcement des capacités, de mise en œuvre et le suivi des innovations ; en termes d'élaboration d'outils d'évaluation performants (RAMAA II) ... contient une bonne palette d'activités susceptibles de booster le sous-secteur AENF. Le plan est essentiellement soutenu par la coopération suisse, en termes de financement.

Une base de données vient d'être conçue pour améliorer la collecte des données AENF et, avec l'accompagnement de la Cellule de Planification Statistique CPS Education. Désormais des statistiques fiables seront à disposition dans l'annuaire statistique du Ministère de l'Education nationale. Cet outil a été réalisé avec l'accompagnement financier de l'OIF.

Beaucoup d'innovations sont en cours, avec l'avènement accru du numérique ; beaucoup de nos néo-alphabètes aspirent à des formations visant à connaître sommairement l'internet, pour valoriser leurs produits (transformations/ commercialisation agro-alimentaires, fabrication/ commercialisation des produits de la poterie...). Le besoin de communication augmente de jour en jour ; le numérique joue sa partition dans l'accentuation de ce besoin.

En matière de gouvernance,

- La coopération internationale a évolué favorablement dans le domaine du développement d'outils d'évaluation plus performants (RAMAA II regroupant douze pays francophones) ;
- Suivis conjoints structures centrales et déconcentrées de l'Etat et de la Société civile, relatifs aux fonctionnements de projets d'alphabétisation fonctionnelle et de formation qualifiante : projet SIRA de l'USAID, PdT (Pédagogie du Texte) soutenu par la coopération suisse ;
- La décentralisation donne plus de possibilités d'évolution des groupements divers (femmes et jeunes) en matière d'apprentissage et de formation qualifiante ;
- Concernant l'aspect gestion des programmes, beaucoup d'activités de renforcement des capacités des acteurs AENF : GAR (Gestion Axée sur les Résultats), terminologie bilingue, collecte et traitement de données AENF...pour des besoins divers. Des dizaines d'agents de l'Etat sont initiés aux techniques informatisées de collecte de données pour constituer un répertoire important sur les acteurs et les apprenants des différents centres de formation : Centres d'Alphabétisation CAF, Centres de Formation Féminins CAFé, Centres d'Education pour le Développement CED, Centres d'Education pour l'Intégration CEI...

En matière de participation, dans le processus de mise en œuvre du PVA (Programme Vigoureux d'Alphabétisation), initié par l'Etat, soutenu par l'Etat et ses partenaires, les parties prenantes ont amélioré leur collaboration à travers trois principaux axes : renforcement des capacités, échanges sur les expériences des uns et des autres, suivi/évaluation des activités AENF ; c'est ainsi que les projets « SIRA » de l'USAID, le projet d'appui à l'Education Non Formelle PENF, le Projet PdT (Pédagogie du Texte), la Stratégie d'Alphabétisation Accélérée des Adolescents S3A – tous soutenus par la Coopération Suisse -, le programme REFLECT de DVV International et bien d'autres parties prenantes ont participé à l'amélioration de la mise en œuvre du PVA. Ce domaine est illustré par l'Etat avec la création et le fonctionnement des CAFé (Centres d'Apprentissage Féminins), du Centre d'Education pour l'Intégration CEI le long des « frontières » Mali- Burkina Faso, le grand centre de Missabougou avec ses 14 filières de formation à l'intention des adolescents non alphabétisés, ou exclus précoces du formel, ou encore issus du secondaire. Ces structures ont bénéficié et continuent à bénéficier d'appui technique et/ou financier des parties prenantes. Le taux actuel d'alphabétisation est de 30,8% dont 40,4% pour les hommes et 22, % pour les femmes.

Dans le domaine de la coopération transnationale : les partenaires dans ce domaine sont toujours les mêmes : Coopération Suisse, UNESCO, OIF.

Dans le système **de suivi/évaluation**, : Le Burkina, le Mali, le Maroc, le Niger et le Sénégal, en relation avec l'UNESCO Hambourg ont entamé depuis des années une sérieuse réflexion sur les outils de mesure des apprentissages en AENF. Plus connue sous le vocable RAMAA, cette étude est encore en cours, sept autres pays ayant rejoint l'équipe initiale.

En termes de qualité, des efforts sont en cours pour produire les outils nécessaires pour ce faire : « Etude MEN-DVV sur l'état des lieux de l'AENF/FP au Mali ; Recherche-Action pour la Mesure des Apprentissages en alphabétisation RAMAA ; conception et mise en route d'une base de données pour la collecte de données sur l'AENF dans tout le pays....

En termes de financement, l'Etat consacre 1, 9% à l'apprentissage des adultes

Au Mali, l'alphabétisation est cofinancée par la coopération Suisse, l'UNESCO la Coopération, allemande.

En termes **d'innovation significative dans l'amélioration de l'accès et de la participation**, Le pays a décidé de relancer la Formation Supérieure des Néo-Alphabètes FSNA. Cette approche avait été développée avec l'accompagnement des Opérations de Développement Rural : Opération riz Ségou, Mopti ; Opération arachidière de Kita, Opération de Développement Intégré du Kaarta, Compagnie Malienne de Développement des Textiles...qui avaient un volet alphabétisation fonctionnelle obligatoire dans leur stratégie). A ce jour, le Ministère de l'éducation nationale, dans le cadre de la décentralisation/déconcentration a responsabilisé les communes pour mener les activités d'alphabétisation fonctionnelle. Les collectivités ne disposant pas de ressources humaines compétentes en suffisance pour le développement, il est apparu nécessaire de renforcer les capacités de nos néo-alphabètes autonomes, pour en faire de véritables relais de développement. Les formations de formateurs sont en cours dans tout le pays, le manuel et le Guide FSNA ayant été élaborés, validés et produits.

Le PVA a formé des dizaines de milliers de néo-alphabètes, qui ont exprimé :

Des besoins de formation qui pourraient les satisfaire : la post-alphabétisation axée sur les activités de production, de gestion simplifiée, d'administration, de sauvegarde de l'environnement, de santé familiale, de pratique de métiers...

Des besoins d'acquisition de connaissances scientifiques dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, l'environnement, la santé, la politique, l'administration, la gestion, la technologie fondées sur l'investigation des problèmes, l'explication des causes, la proposition de solutions, la mise en œuvre des solutions et leur vérification par l'expérimentation et l'observation. La Formation Supérieure des Néo-Alphabètes (FSNA) est une réponse à ces besoins.

Les acteurs pour la mise en œuvre de cette stratégie sont les suivants : les formateurs AENF, les néo-alphabètes de la communauté, tous les volontaires de la communauté, les spécialistes du domaine de formation...

La formation est inclusive ; elle n'exclut personne ; elle demande plutôt la participation active de toutes et tous.

La stratégie débute par l'identification de la communauté demanderesse et bénéficiaire de la formation ; ensuite il y a l'identification des néo-alphabètes de ladite communauté ; les négociations pour la tenue de la formation

Pour ce qui est de **l'impact de la covid-19**, cette pandémie a eu un impact négatif sur les centres (fermeture) de tous les centres et écoles au Mali. Toutefois des cours à distance ont été organisés à la radio. Des mesures barrières ont été introduites dans les cours telles : le port du masque, des dispositifs de lavages de mains installés dans les centres d'alphabétisation accompagnés de gel alcoolique.

L'alphabétisation en chiffre de 2009-2017.

- 1 685 formateurs des animateurs de CAF ont été formés dont 840 agents au niveau déconcentré (AE et CAP) et 845 agents des Opérateurs partenaires du PVA dont 21% de femmes.
- 33 998 animateurs formés et pris en charge dont 11 516 femmes soit 34% pour animer des centres d’alphabétisation fonctionnelle
- 64 opérateurs partenaires du PVA engagés en qualité de prestataires dans le cadre de la stratégie « faire-faire ».
- 33 998 CAF fonctionnels dont respectivement 36% à Ségou, 25% à Sikasso, 24% à Kayes, 11% à Koulikoro et 4% dans la région de Mopti
- 241 sorties de supervision/suivi des CAF par les AE et CAP ;
- 110 sorties de suivi des CAF réalisées par 23 Opérateurs audités ;
- 866 879 auditeurs dont 482910 de femmes (56% sur une prévision de 60%) enrôlés dans les CAF ;
- 442 935 auditeurs alphabétisés (néo-alphabètes) dont 236 499 femmes (53%).

Efficacité

- Le nombre de centres d’alphabétisation fonctionnelle (CAF) ouverts est passé de 1 154 en 2008 à 33 998 en 2017 soit une augmentation de 32 844 CAF ;
- le nombre d’auditeurs (trices) enrôlés est passé de 35 781 en 2008 à 886 879 en 2017 soit une augmentation de 851098 d’auditeurs ;
- Sur un total de 866 879 auditeurs (trices) enrôlés dans les CAF 591 368 se sont présentés au test d’évaluation soit 68% ;
- Sur les 591 368 auditeurs (trices) testés, 442 935 sont déclarés alphabètes (Néo-alphabètes) soit 75% de taux de réussite.

Efficience :

- Par rapport aux objectifs de la politique nationale de l’Education Non Formelle, sur une prévision d’enrôlement de 900 000 jeunes et adultes dans les CAF, le PVA en a inscrit 866 879 soit un taux de réalisation de 96% ;
- De même, sur une prévision de 1 252 050 personnes à alphabétiser¹, le PVA en a couvert 866 879 soit 69% ;
- Les indicateurs déterminant l’efficience de l’offre d’alphabétisation du PVA sont quasi conformes aux normes de la Politique de l’Education Non Formelle.

5. Les contraintes

¹Programme Vigoureux d’Alphabétisation au Mali, version finale mars 2010, page 22

- l'insuffisance de ressources humaines, financières, matérielles et logistiques au niveau des services déconcentrés de l'Education (Académies d'Enseignement, Centres d'Animation Pédagogique) pour assurer le suivi des activités d'alphabétisation et de formation. Cette insuffisance explique en partie l'absence de données fiables sur l'AENF ;
- la mauvaise fréquentation des centres (irrégularité, abandon) ;
- raison socio-culturelles (mariages) ;
- raison pédagogiques (la qualité des prestations des animateurs) ;
- l'activité d'évaluation réelle ;
- l'inexistence de référentiels à tous les niveaux (renforcement de capacités, suivi évaluation, rédaction de rapport) ;
- la trop grande dépendance des actions d'alphabétisation des financements extérieurs ;
- l'insuffisance du budget d'Etat alloué à l'AENF ;
- le retard dans le transfert des ressources financières aux collectivités territoriales.

6. Perspectives

- la sensibilisation des collectivités Territoriales en vue de leur pleine implication dans la mise en œuvre de l'ENF ;
- la poursuite du processus de rénovation des curricula et d'élaboration de matériel didactique y afférent,
- la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne et adéquat pour la mise en œuvre du PVA à hauteur de souhait,
- l'organisation du séminaire national de bilan programmation de l'ENF ;
- l'application de la FSNA dans le PVA ;
- la réintégration de l'alphabétisation dans les projets et programmes pour favoriser son articulation dans les AGR et l'opérationnalisation de la post-alphabétisation ;
- l'organisation d'une journée dédiée à l'éducation non formelle et appelée journée du non formel (au cours de laquelle les meilleurs néo-alphabètes, les meilleurs opérateurs, les meilleurs AE et Cap seront récompensés ;
- l'élaboration d'un référentiel de suivi et d'évaluation ;
- formation des chargés AENF à l'utilisation de ces référentiels
- l'élaboration de modules et guides de formation ;
- l'amélioration des contenus de formation en prenant en compte les activités de post alpha
- la relance de la post alphabétisation.
- La formation des cadres de l'alphabétisation
- La construction et équipement des centres d'Alphabétisation Fonctionnel (CAF)

Quelques références bibliographiques

- Rapport d'Audit du Programme Vigoureux d'Alphabétisation
- Rapport du séminaire bilan programmation 2017
- PRODEC 2
- Document de politique de l'AENF au Mal